



# Chronique **Bio**

## L'élevage des monogastriques au sein des systèmes de poly-élevage

**Dans les articles relatifs aux systèmes de poly-élevage, les espèces concernées sont généralement des ruminants (bovins, ovins et plus rarement les caprins). Concernant les porcins et les volailles, les mentions sont beaucoup plus rares. Cela tient notamment compte du fait que la plupart des articles ayant trait au poly-élevage s'intéressent essentiellement au co-pâturage. En élevage biologique, on s'intéresse de plus en plus au pâturage des monogastriques.**

MARIE MOERMAN (\*)



volailles partagent leur logement avec des bovins et des ovins (simultanément avec des bovins et alternativement avec des ovins, pour des troupeaux allant jusqu'à 2000 ponduses et 600 poulets de chair) et 4 élevages de porcs sont logés avec des bovins ou des ovins (simultanément avec des bovins et ovins pour des troupeaux de 15 à 325 porcs et alternativement avec des bovins pour un troupeau de 40 porcs) :

Au niveau du pâturage, 5 élevages de porc pâturent avec une autre espèce présente sur la ferme. Quatre en pâturage alterne avec des bovins (sur des surfaces de 1 à 6 ha pour des troupeaux de 2 à 5 truies) et 1 en pâturage simultané avec des ovins (sur une surface de 90 ha pour un troupeau de 60 truies). Les truies taries, peuvent consommer de 1,1 à 10,5 kg/j d'herbe en poids frais au printemps et 4,3 à 11,8 kg/j en été.

Quinze élevages de volaille pâturent avec une autre espèce présente sur la ferme. Six en pâturage simultané avec des bovins (sur des surfaces de 0,5 à 2 ha pour des troupeaux de 50 à 1800 individus en ponduse) et 5 en pâturage alterne avec des bovins (sur des surfaces de 0,5 à 5,5 ha pour des troupeaux de 160 à 225 ponduses et sur des surfaces de 1,6 à 4,3 ha pour des troupeaux de 18.200 à 30.000 poulets de chair). Chez le poulet de chair, la quantité ingérée de végétaux varie entre 0,2 et 15,4 g MS/j, selon la saison, le type de couvert et l'équilibre de la ration. Les volailles élevées sur pâturage couvrent jusqu'à 3 % de leurs besoins en énergie par des fourrages.

Au sein des 102 fermes, on dénombre 21 sortes de combinaisons d'espèces, dont treize concernent deux espèces et huit autres, trois espèces. Parmi les espèces présentes, on retrouve les bovins, les ovins, les caprins, les porcs et les volailles. Les fermes disposant d'un atelier porc représentent 36 % des effectifs. Parmi ceux-ci, 24 % sont des naisseur-engraisseur, le reste étant des engraisseurs. Les fermes disposant d'un atelier volaille représentent également 36 % du nombre total de fermes. 19 % des fermes possèdent à la fois un atelier porc et un atelier volaille. Ces espèces sont associées à des troupeaux bovin laitier, bovin allaitant et/ou mouton viandoux.

### Interconnexions entre les ateliers d'élevage

Certains éleveurs ont développé des pratiques qui connectent les ateliers d'élevage ruminant aux élevages monogastriques. Au niveau du logement, 3 élevages de

## Libres propos

Cela vaut souvent la peine de parcourir les suggestions que Mathilde Guillaume nous propose dans la revue de la presse (FVA).

Ce 6 janvier, j'épingle au hasard un article publié dans «La Libre» par Isabelle Verhaegen.

L'auteure y évoque la suggestion «kamikaze» du ministre bruxellois Maron en novembre dernier.

Je concède volontiers qu'à l'époque, j'avais été de ceux qui avaient réagi au quart de tour contre cette proposition d'intrusion d'un pouvoir public sur le marché ultrasensible des terres agricoles: l'idée de M. Maron était d'acheter au nom de la Région bruxelloise des terres agricoles en Brabant (W et V) pour les destiner à la production d'aliments bio (ou du moins locaux) destinés à nourrir la population de la Capitale et permettant l'émergence de nouveaux acteurs dans la profession.

Alors, syndicalement parlant, il semblait évident de réagir vigoureusement face à ce qui amenait une nouvelle concurrence sur le «plus-que-difficile» marché des terres agricoles en Brabant (il est aussi tendu dans les autres provinces, bien sûr), d'autant plus que la sortie ministérielle remettait de facto en cause un principe qui nous est cher, à savoir celui de la liberté de l'exploitant en matière de gestion de ses terres.

Et pourtant, la prose de la journaliste me semble mériter que l'on s'y arrête. Il est clair pour moi que l'accès à la terre dans le deuxième-plus-cher-pays (ce que nous sommes selon l'auteure) est un obstacle majeur à la reprise d'exploitation et à l'installation de jeunes en particulier.

Et Madame Verhaegen y suggère que l'on réfléchisse au rôle des pouvoirs publics en matière de régulation du prix de la terre. D'autant plus évident quand on voit la part significative de terres agricoles qui sont achetées par des non-agriculteurs et à des prix impayables par la profession. Loïn d'idéaliser le modèle des SAFER en France, il semble quand même tentant de se dire qu'à leur image, nous pourrions faire mieux en région wallonne...

Bien sûr que la tentative de M. Maron était maladroite, d'abord parce qu'elle ne fut pas concertée avec les organisations syndicales. Ensuite pour les raisons évoquées plus haut, et relatives à la liberté du preneur.

Bien sûr aussi que nous pouvons agir via d'autres leviers sur le prix des terres. A l'instar de la commission Bio, j'ai toujours défendu le principe d'une limitation «surfacique» de toutes les aides au revenu, qu'elles soient ou non spécifiques au bio. Et cela, en sachant que ce plafonnement devrait tenir compte de la main-d'œuvre active sur la ferme bien sûr. Je suis conscient que ce discours ne fera pas l'unanimité, mais je pense que si nous voulons vraiment que survive une agriculture familiale, il faudra faire des pas décisifs et concrets en matière de limitation de l'envoie du prix des terres.

N'oublions pas qu'en Ardennes (je parle d'une réalité que je connais), il n'est pas rare de voir des terres agricoles exploitées de manière tout à fait déconnectée des réalités agronomiques (du genre mois de 0,5 UCB par ha), simplement parce que des revenus suffisants sont dégagés via les différents régimes d'aides. Et cela, alors que de plus petites exploitations voisines mériteraient quelques ha supplémentaires, pour vivre correctement. Nous revoici au rôle régulateur d'organismes tels que les Sater!

Allez, ainsi la boucle est donc bouclée. Bonne lecture et bonnes cogitations à vous.

Jicé

## Semaine Bio: vous participez?

**Fermes ouvertes, ateliers ludiques, marchés... du 5 au 13 juin, faites découvrir l'agriculture biologique en organisant une activité au sein de votre exploitation. Inscrivez-vous sur le site [www.biomonchoix.be](http://www.biomonchoix.be) pour le 28 février au plus tard.**

Après une année particulière, la «Semaine bio» est de retour et se prépare à vivre sa 16ème édition. Du 5 au 13 juin, les projecteurs médiatiques se tourneront vers le secteur bio. Une belle occasion pour les opérateurs bio de partager leur vision de l'agriculture biologique, en faisant découvrir leur travail et leurs produits.

En 2021, la «Semaine bio» s'articulera autour de la confiance. Avec la certification et les contrôles effectués tout au long de la chaîne, le label offre aux consommateurs la certitude que les produits le por-

tant respectent la réglementation bio en vigueur. Conditions sine qua none pour participer à la Semaine bio: être certifié bio, ou en conversion, respecter la réglementation européenne relative à l'agriculture biologique et enfin être motivé. Pas besoin par contre de gros moyens ni de déplacer des montagnes, tous les projets comptent, qu'ils soient à destination du grand public ou des professionnels. Les activités envisageables sont nombreuses et variées. Cela peut aller des visites et portes ouvertes aux conférences sur les thématiques bio en passant par des dégustations de produits bio locaux, les ateliers et démonstrations, les marchés et la restauration. En cas de restauration payante, les boissons et repas

(\*) CRA-W